

RAPPORT ANNUEL 2018-2019
DE LA
COMMISSION DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL



Table des matières

A) Le mandat 2018-2019 de la Commission de la recherche	1
I. Évaluation des centres de recherche et de création	1
II. Analyse des rapports de progrès	3
III. Évaluation des instituts de l'Université Laval	4
IV. Accompagnement des centres de recherche	5
V. Révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval	8
VI. Mandat particulier de la Commission.....	10
B) Participation aux grands projets institutionnels	12
I. Les Chantiers d'avenir	12
II. Comité-conseil sur la liberté d'expression	12
III. La Table des directions des centres de recherche et de création reconnus.....	13
C) Discussions et présentations relatives à des sujets particuliers	14
I. Équité, diversité et inclusion (ÉDI).....	14
II. La conduite responsable en recherche	14
III. L'accueil des travailleurs étrangers	15
IV. Le mémoire et la thèse par articles	15
ANNEXE 1	17
Liste des regroupements de recherche reconnus par le Conseil universitaire 2018-2019	17
ANNEXE 2	19
Composition de la Commission de la recherche 2018-2019.....	19
ANNEXE 3	20
Liste instituts de l'Université Laval	20

En conformité avec l'article 118 des *Statuts de l'Université Laval*, la Commission de la recherche fait rapport de ses activités pour l'année 2018-2019, au cours de laquelle elle a tenu 13 séances régulières.

Lors de la réunion du 17 octobre 2018, la rectrice a demandé à la Commission de procéder à l'évaluation périodique des centres de recherche et de création qui arriveront au terme de leur reconnaissance universitaire au cours de l'année et d'évaluer les nouvelles demandes de reconnaissance de centres qui lui seront présentées. La Commission devra aussi prendre part au processus d'évaluation des instituts et effectuer la révision quinquennale de la *Politique d'évaluation des centres de recherche et de création de l'Université Laval*. La rectrice a, par ailleurs, invité la Commission à continuer sa réflexion sur les moyens d'accroître l'intérêt des étudiants à poursuivre leurs études à la maîtrise et au doctorat, en considérant la situation respective des étudiants québécois, canadiens et de ceux qui proviennent de l'international.

Enfin, la Commission a procédé à la révision de ses Règles de fonctionnement, conformément à l'article 115 des Statuts de l'Université Laval. La version mise à jour est entrée en vigueur le 3 avril 2019.

A) Le mandat 2018-2019 de la Commission de la recherche

I. Évaluation des centres de recherche et de création

Au cours de l'année, la Commission a complété l'évaluation périodique des centres suivants :

- Le **Centre de recherche en sciences et technologie du lait (STELA)**, visité le 12 décembre 2018, dont l'avis, adopté par la Commission le 30 janvier 2019, a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 5 mars 2019;
- Le **Centre de recherche Québec-Océan**, visité le 18 janvier 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 27 février 2019, a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 2 avril 2019;
- Le **Centre d'optique, photonique et laser (COPL)**, visité le 1^{er} février 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 27 février 2019, a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 2 avril 2019;

- Le **Centre de recherche en aménagement et développement (CRAD)**, visité le 29 mars 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 17 avril 2019, a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 7 mai 2019;
- Le **Groupe de recherche en santé respiratoire (GESER)**, visité le 5 avril 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 1^{er} mai 2019, a été reçu par le Conseil universitaire à sa séance du 18 juin 2019;
- Le **Groupe de recherche en écologie buccale (GREB)**, visité le 2 mai 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 29 mai 2019 a été reçu par le Conseil universitaire lors de sa séance du 18 juin 2019;
- Le **Centre de recherche sur les infrastructures de béton (CRIB-ULaval)**, visité le 13 mai 2019, dont l'avis adopté par la Commission le 19 juin 2019 sera soumis au Conseil universitaire à l'automne 2019;
- Le **Centre de recherche en infectiologie (CRI)**, visité le 7 juin 2019, dont l'avis en préparation sera soumis à la Commission à l'automne 2019.

La Commission a procédé à l'évaluation de deux centres de recherche ayant déposé une demande de reconnaissance institutionnelle :

- La **Commission a effectué la visite du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM)** le 10 septembre 2018. L'Avis adopté par la Commission le 7 novembre 2018 recommandait une reconnaissance pour une période de trois ans. Cet avis a été reçu favorablement par le Conseil universitaire lors de sa séance du 4 décembre 2018;
- Le **Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP)** qui a déposé une demande de reconnaissance institutionnelle a été visité le 19 juin 2019. La Commission poursuivra le traitement de la demande de reconnaissance au cours de l'automne 2019.

Ainsi, au cours de l'année 2018-2019, la Commission de la recherche a procédé à l'évaluation de dix centres de recherche, dont deux à des fins d'une reconnaissance initiale, et a déposé dix avis au

Conseil universitaire. L’Avis de la Commission de la recherche sur le **Centre d’études nordiques (CEN-ULaval)** et celui sur le **Centre de recherche en données et intelligence géospatiales (CRDIG)**, évalués lors du précédent exercice, ont été adoptés par le Conseil universitaire lors de sa séance du 25 septembre 2018. L’Avis sur le **Centre de recherche en robotique, vision et intelligence machine (CeRVIM)**, adopté par la Commission le 19 septembre 2018, a été reçu par le Conseil universitaire lors de la séance du 6 novembre 2018.

Les décisions du Conseil ont ainsi entériné les recommandations de la Commission en maintenant la reconnaissance de neuf centres à la suite d’évaluations périodiques et en accordant la reconnaissance institutionnelle à un centre ayant déposé une demande à cet effet.

Un centre de recherche a vu sa reconnaissance institutionnelle suspendue par le Conseil universitaire lors de la séance du 7 mai 2019. Il s’agit du **Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoises (CRILCQ-ULaval)** qui, après une analyse approfondie de sa situation, a jugé ne plus être en mesure de répondre aux exigences de la politique institutionnelle de reconnaissance des centres. La direction du Centre souhaite prendre l’année qui vient pour entamer une restructuration qui lui permettra de mieux arrimer ses activités scientifiques aux spécialités de ses membres actuels. Le dépôt d’une nouvelle demande de reconnaissance est toutefois projeté.

II. Analyse des rapports de progrès

La Commission a également effectué l’analyse des rapports déposés par les centres de recherche suivants :

- Le **Centre interuniversitaire d’études et de recherches autochtones (CIÉRA)** a déposé un rapport d’étape en juin 2018, lequel a été adopté par la Commission en septembre de la même année. La direction du Centre a été rencontrée à la suite de l’adoption du rapport par le président et la secrétaire permanente afin de discuter de la durée des études et de mesures potentielles à mettre en place pour réduire cette durée.
- Le rapport d’étape du **Centre de recherche et d’intervention sur l’éducation et la vie au travail (CRIEVAT)**, comme suite aux recommandations formulées lors du renouvellement de la reconnaissance du Centre en 2015, a été adopté lors de la séance du 21 novembre 2018.

La direction du Centre a également été rencontrée par la suite et informée des éléments soulevés par les membres de la Commission en vue, notamment, du renouvellement de la reconnaissance du Centre.

- Le **Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS)** a acheminé son rapport d'étape le 12 mars 2019 qui a ensuite été adopté par la Commission lors de la séance du 3 avril 2019. Le Centre a fait la démonstration de la mise en œuvre de divers moyens afin d'améliorer la dimension relative au financement moyen par chercheur et à l'efficacité de la formation, notamment afin de favoriser la diplomation des étudiants supervisés par les membres du Centre.
- La direction du **Centre de recherche sur la géologie et l'ingénierie des ressources minérales (E4M)** a acheminé à la Commission de la recherche un rapport d'étape sur l'ensemble des données factuelles en mai 2019. Le rapport a été accueilli favorablement par la Commission lors de sa séance du 29 mai 2019. Les efforts déployés par le Centre pour, notamment, accroître la cohésion et la qualité de la vie scientifique du Centre, le nombre des diplômés et la réduction de la durée des études ont porté fruit.

Deux rapports d'étape ont été acheminés à la Commission après la tenue de la dernière séance de l'exercice 2018-2019. Ces rapports seront portés à l'ordre du jour des premières séances de l'automne 2019. Il s'agit du rapport du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ-ULaval) reçu le 20 juin 2019 et de celui du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables (CRMR) reçu le 25 juin 2019.

III. Évaluation des instituts de l'Université Laval

Le premier exercice d'évaluation des instituts de l'Université Laval ayant été complété, le Comité de coordination de la reconnaissance des instituts (CCRI), dont font partie le président de la Commission de la recherche et la secrétaire permanente, est demeuré actif. Outre un bilan de l'exercice complété et un suivi du cheminement des instituts, le CCRI procède à une révision de la grille et des outils d'évaluation et reçoit les promoteurs de projets d'instituts en cours d'année. Une consultation auprès des membres de la Commission de la recherche (et ceux de la Commission des études) ayant participé aux évaluations des instituts au cours des deux dernières années a été

lancée afin d'obtenir des commentaires additionnels sur le processus d'évaluation de la part des représentants de l'Université Laval.

Enfin, le lancement du Forum des instituts a eu lieu le 12 septembre 2018. Ce forum est un lieu d'échanges, en mode virtuel ou présentiel, pour les directions des instituts de l'Université Laval. L'animation, les thèmes abordés, le nombre et la fréquence des rencontres et les participants conviés sont sous la responsabilité des directions d'instituts qui ont convenu de travailler en dyades constituées par des instituts provenant de secteurs différents pour l'organisation de chacune des rencontres.

Des projets de création d'instituts :

Des regroupements de chercheurs, désireux de favoriser la collaboration des centres de recherche et l'interdisciplinarité, ont également présenté des projets visant la création d'instituts ou rencontré le comité de coordination de reconnaissance des instituts à cette fin :

- Deux rencontres ont été organisées à la demande de promoteurs désireux de mettre sur pied un institut des soins palliatifs. Pour l'heure, les promoteurs n'ont pas déposé de dossier de création bien que le projet reçoive déjà l'appui de ressources externes désireuses de prendre part à l'émergence de l'institut projeté.

IV. Accompagnement des centres de recherche

Les centres de recherche en émergence

La démarche pour les groupes de chercheurs qui souhaitent obtenir le statut de centre de recherche en émergence est maintenant bien établie. Un formulaire créé par le VRRCI permet l'élaboration d'un dossier qui est soumis à un comité conjoint formé du vice-recteur adjoint à la recherche, à la création et à l'innovation, du directeur du Bureau de la recherche et de la création, d'un conseiller ou d'une conseillère au développement de la recherche, du président et de la secrétaire permanente de la Commission de la recherche. Lors des rencontres de présentation du dossier, les directeurs ont l'occasion de contextualiser les données rassemblées et de discuter des perspectives de développement. Lorsqu'un centre est désigné « en émergence », un soutien financier est offert par le VRRCI pour conduire le centre à l'étape suivante qui est le dépôt d'un dossier de reconnaissance

institutionnelle auprès de la Commission de la recherche. La désignation de centre en émergence est conférée pour une période de deux ans.

Pour cheminer vers une demande de reconnaissance institutionnelle les centres sont alors accompagnés par la Commission de la recherche qui procède, le moment venu, à leur évaluation, conformément à la *Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval*.

Les Centre suivants ont été désignés centres en émergence et devraient déposer un dossier pour obtenir une reconnaissance institutionnelle au cours du mandat 2019-2020 :

- Le dossier du Centre de recherche et d'innovation sur les végétaux (CRIV), dirigé par Dominique Michaud, est attendu pour le mois de septembre 2019 en vue d'une reconnaissance institutionnelle;
- Messieurs Ivan Tchotourian et Karounga Diawara, codirecteurs du Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) ont soumis un dossier au Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation.

Un groupe de chercheurs a entrepris des démarches pour obtenir la désignation de Centre en émergence et devrait déposer un dossier à cet effet en 2019-2020:

- Messieurs Paul Fortin, chercheur clinicien, et Éric Boilard, professeur agrégé, tous deux chercheurs au CR-CHU de Québec, ont entrepris les démarches en vue de créer un centre thématique sur l'arthrite;

Enfin, une rencontre pour la mise sur pied d'un centre lavallois en chimie verte a eu lieu en juin 2019. M. Frédéric-Georges Fontaine, professeur au Département de Chimie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la catalyse verte et les procédés sans métaux, aussi membre du regroupement stratégique CCVC (Centre en chimie verte et catalyse) et plusieurs autres professeurs-chercheurs de l'UL souhaitent entamer un processus de désignation de centre en émergence, préalablement au processus de reconnaissance.

Accompagnement de centres de recherche reconnus

Des rencontres, visant à accompagner les centres de recherche reconnus dans leur développement stratégique se sont déroulées en présence du président de la Commission de la recherche et de la secrétaire permanente :

- Le président et la secrétaire permanente de la Commission ont rencontré le directeur du Centre de recherche sur le cancer, M. Luc Beaulieu, et la coordonnatrice du Centre, Mme Anne-Marie Pulichino, afin de discuter de la reddition de compte exigée par le processus d'évaluation périodique par la Commission de la recherche. La nouvelle version de la politique institutionnelle comprend un volet pour exposer la dimension internationale du centre. Conscients de l'effort exigé pour compléter les grilles des données factuelles, la Commission et le VRRCI proposent aux centres de communiquer avec le conseiller à la recherche de leurs secteurs respectifs pour obtenir l'information relative au financement du Centre. L'outil proposé aux centres a pour appellation « Levier CRR ». Les centres sont aussi guidés vers les personnes-ressources de la Bibliothèque afin d'exploiter différentes bases de données, notamment l'outil *InCites*.
- Deux rencontres ont été tenues par le président et la secrétaire permanente à la suite du dépôt de rapports d'étape : l'une avec la direction du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) et l'autre avec la direction du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA). Ces rencontres avaient pour but d'exposer les attentes de la Commission en prévision de la prochaine évaluation périodique, au regard du contenu des rapport d'étape déposé.
- Le président, la conseillère à la recherche du secteur des sciences humaines et sociales au VRRCI et la secrétaire permanente ont rencontré le directeur du Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques et les politiques publiques (CRREP) afin de discuter de la structure de gouvernance du Centre. L'importance de conserver des statuts et un site web distincts pour les centres reconnus, alors qu'ils participent à un regroupement stratégique ou font partie d'un centre interuniversitaire, a été soulignée. Un centre ne possédant pas de statuts indépendants de ceux d'un regroupement auquel il prend part serait dans l'impossibilité d'assurer sa gouvernance advenant la dissolution de tels regroupements.

Le président et la secrétaire permanente répondent, par ailleurs, à de nombreuses demandes d'information, en particulier auprès de centres préparant un dossier en vue d'un renouvellement de reconnaissance.

V. Révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval

C'est en décembre 2018 que la nouvelle version de la Politique institutionnelle de reconnaissance des centres de recherche et de création a été adoptée par le Conseil universitaire. Une première version avait été adoptée le 18 avril 2018 par la Commission de la recherche. Elle a toutefois fait l'objet d'amendements au cours de l'automne dans le but d'alléger le processus de changement d'appellation d'un centre de recherche (3 octobre 2018) et de resserrer les règles pour le dépôt des dossiers et la gestion des retards (section 3. Art. 3.1 et 3.2). Enfin, la Commission a modifié son processus d'appel au renouvellement pour les centres reconnus afin que l'évaluation puisse avoir lieu avant la fin de la période de reconnaissance accordée par le Conseil universitaire. Le texte de la Politique a été produit selon les règles de la rédaction épïcène.

La nouvelle version de la Politique est accompagnée d'une nouvelle grille des données factuelles à l'usage des centres de recherche en évaluation. Outre la déclaration des publications en libre-accès qui avait été ajoutée en 2017-2018, la grille comprend une section consacrée à la dimension internationale des centres de recherche ainsi qu'une donnée relative au personnel professionnel des centres.

Rencontres avec les professionnelles et professionnels de recherche lors de l'évaluation d'un Centre.

Les professionnels de recherche sont représentés au sein de la Commission de la recherche et y occupent un siège avec droit de vote, conformément à l'article 212, alinéa 7 des Statuts de l'Université Laval.

Depuis l'automne 2018, et à la faveur de la mise à jour de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création de l'Université Laval adoptée par le Conseil universitaire en décembre, le personnel professionnel d'un centre reconnu peut, lorsqu'il le désire, rencontrer la personne représentant les professionnels de recherche qui siège à la Commission. Cette démarche vise à mettre de l'avant la contribution des professionnels de recherche dans les Centres reconnus ou en

demande d'une reconnaissance. Ce faisant, on souhaite également promouvoir la carrière de professionnel de recherche qui constitue un débouché pour les diplômés à la maîtrise et au doctorat.

La résolution visant à s'adjoindre la participation du ou de la professionnelle siégeant à la Commission pour rencontrer le personnel professionnel des centres a été adoptée lors de la séance du 17 octobre 2018. Après entente avec le VRRH et le SPPRUL, un dégagement est également accordé au professionnel siégeant à la Commission lors qu'il prend part à la visite des centres.

Demandes de report d'évaluation

La Commission a dû composer avec des demandes de report d'évaluation périodique pour divers motifs évoqués par les centres, du changement de direction au renouvellement dans le cadre des programmes de regroupements stratégiques. Depuis l'adoption de la nouvelle version de la Politique institutionnelle qui prévoit la suspension du financement du Centre lorsque le dossier n'est pas déposé dans les délais requis, les demandes reçues ont surtout porté sur de courts intervalles (quelques semaines, un mois tout au plus). Certains centres ont décidé de ne pas reporter la date de dépôt du dossier. Un ajustement du calendrier d'évaluation des centres en fonction des règles de la nouvelle politique institutionnelle a été nécessaire afin de ne pas pénaliser ceux dont l'appel à évaluation avait été effectué sous l'ancienne version de la Politique. Les centres étaient contactés six mois avant la fin de leur période de reconnaissance et devaient déposer leurs dossiers à la fin de cette période. Désormais, le secrétariat communique huit mois avant l'échéance de reconnaissance et le dossier complet doit être déposé à la Commission au moins deux mois avant l'échéance de reconnaissance.

La nouvelle version de la Politique institutionnelle permet, par ailleurs, d'effectuer des versements partiels de l'allocation prévue annuellement par le BDR, le temps que l'évaluation du centre ait été complétée et que les recommandations de la Commission aient été entérinées par le Conseil universitaire.

Qualité des dossiers

Qu'il s'agisse du renouvellement ou d'une demande initiale de reconnaissance soumise à la Commission de la recherche, les centres doivent constituer un dossier qui comporte une présentation d'une dizaine de pages ainsi qu'une grille de format Excel où des données factuelles

sur le centre doivent être saisies. Il s'agit d'informations sur l'internationalisation des centres, des données sur la productivité et la viabilité, des listes d'étudiants inscrits et diplômés, la durée des études, etc. Le matériel acheminé aux centres lors de l'appel au renouvellement comprend aussi des consignes et des explications sur les données attendues.

Récemment, trois dossiers ont dû être retournés aux directions de centres de recherche, parce que l'information qui s'y trouvait ne permettait pas d'établir si le centre satisfaisait aux critères de reconnaissance énoncés dans la politique institutionnelle. Par ailleurs, des directions de centres nous ont informés qu'elles peinaient parfois à obtenir, de la part des membres réguliers, les données nécessaires à élaborer le dossier de renouvellement du Centre.

Les communications entre la Commission et les centres contiennent davantage de précisions sur les attentes en matière de contenu des dossiers de renouvellement de reconnaissance ou de reconnaissance initiale. D'autres mesures, dont s'assurer d'une bonne compréhension des attentes auprès de la direction ou de la personne en charge de la coordination, pourraient être mises en place. Enfin, lorsque le dossier d'un centre doit être retourné, il pourrait y avoir lieu de considérer la situation comme s'il s'agissait d'un retard de la part du Centre.

VI. Mandat particulier de la Commission

Mandat 2017-2019

Dans le cadre du mandat particulier confié par la rectrice, la Commission a été invitée à réfléchir sur les moyens d'accroître l'intérêt des étudiants à poursuivre leurs études à la maîtrise et au doctorat en considérant la situation respective des étudiants québécois, canadiens et de ceux qui proviennent de l'international. La réflexion lancée en 2017-2018 s'est poursuivie en 2018-2019. Des échanges ont pris place lors de trois séances (9 et 17 octobre ; 5 décembre 2018) et ont permis d'approfondir les thèmes suivants :

- La collaboration entre l'Université et les instances municipales et régionales et les organisations publiques et privées dans une perspective d'intégration et de rétention des finissantes et des finissants, notamment ceux et celles d'origine étrangère;

- La stratégie de déploiement du soutien financier offert aux étudiants aux cycles supérieurs par un meilleur arrimage avec les moments charnières du cheminement des étudiants selon les programmes;
- Les raisons qui portent à délaisser la maîtrise recherche. La durée des maîtrises recherche, généralement plus longue au Québec qu'ailleurs au Canada, et la formule actuelle qui comporte peu d'interactions avec les milieux d'emploi ou les milieux de pratique semblent favoriser le choix des finissants du premier cycle vers des maîtrises professionnelles. Peu valorisée sur le marché de l'emploi, la maîtrise recherche n'a pas fait l'objet de révision en profondeur depuis quelques décennies, hormis la possibilité de présenter un mémoire par articles. Il faut songer à créer des formules plus attrayantes pour les parcours des maîtrises recherche;
- On convient de la pertinence d'exposer les étudiants à la recherche dès le 1^{er} cycle de diverses façons (stages rémunérés, contrats d'été, participation à la vie des centres de recherche). Les instituts pourraient constituer des instances idéales pour animer et coordonner des activités de sensibilisation à la recherche, de vulgarisation et de recrutement. La mission des instituts, leur caractère multidisciplinaire, leur proximité avec la société et de ses besoins en font une instance à privilégier pour valoriser la recherche, pour favoriser les contacts entre les étudiants et les centres de recherche pour faire la démonstration des liens qui peuvent être établis entre la recherche et le public;
- La langue d'enseignement : L'offre de formation dans une langue autre que le français doit faire l'objet d'une réflexion institutionnelle. Cette question est particulièrement pressante pour les cycles supérieurs. Pour l'heure, toute formation dans une langue autre que le français est possible dans la mesure où la version française de cette formation est également offerte. Toutefois, peu de faculté sont en mesure d'assumer les frais qu'un tel dédoublement occasionne. Parmi les solutions permettant d'accueillir les étudiants non francophones, l'Université Laval pourrait miser sur son expertise en pédagogie sous diverses modalités (présentiel, distance, hybride, modulaire, etc.). Les formations à distance ou par modules constituent des avenues intéressantes pour proposer un enseignement dans une langue autre que le français. Mais c'est un cadre plus large que cette réflexion sur la langue de formation doit s'approprier, prenant en compte les compétences à développer chez les étudiants francophones et allophones, le caractère résolument francophone de la région de Québec et la réputation institutionnelle d'ouverture à l'international.

Le mandat particulier qui a été confié à la Commission par la rectrice n'a pu être finalisé au cours de l'exercice 2018-2019. C'est à la faveur d'un agenda moins chargé que les membres comptent compléter leur réflexion et produire un avis au cours de l'année qui vient.

B) Participation aux grands projets institutionnels

I. Les Chantiers d'avenir

Le président de la Commission de la recherche, ou un membre désigné, a participé à l'étude et à la sélection des projets de formation soumis dans le cadre des Chantiers d'avenir. Deux appels à projets ont eu lieu depuis le lancement des Chantiers avec pour résultat la sélection de deux projets en 2017-2018 et d'un troisième projet en 2018-2019.

Deux formations issues du premier appel à projets seront offertes à l'automne 2019 sous forme de programmes sur mesure, soit le programme en intelligence urbaine et celui en entrepreneuriat 4.0. Il est prévu que ces programmes fassent l'objet d'un processus d'évaluation en continu plutôt que d'évaluations périodiques. Les projets retenus ont été identifiés comme répondant à des besoins actuels de formation.

Le second appel à projets devrait mener au développement d'un nouveau chantier au cours de l'année universitaire 2019-2020.

II. Comité-conseil sur la liberté d'expression

Le Conseil universitaire a adopté, lors de la séance du 2 avril 2019, une résolution visant à se doter d'un comité-conseil qui, par ses recherches, devra recommander aux membres du Conseil universitaire des lignes directrices de valorisation et de mise en œuvre de la liberté d'expression à l'Université Laval.

Le Comité-conseil devra notamment proposer :

- des définitions;
- un engagement à la valorisation de la liberté d'expression;

- les conditions gagnantes à mettre en œuvre afin d’offrir un environnement propice aux échanges d’idées, même celles controversées, aux débats ainsi qu’à la médiation;
- l’encadrement des échanges afin d’assurer la sécurité des personnes et le discours courtois;
- la valorisation de la recherche de la vérité et l’usage des faits dans les efforts de communication et les débats;
- la reconnaissance du savoir-faire universitaire et particulièrement de l’Université Laval dans l’expression libre des idées.

Sous la présidence du doyen de la Faculté d’aménagement, d’architecture, d’art et de design, le Comité-conseil sur la liberté d’expression est composé des présidents et de la présidente des commissions du Conseil universitaire, de six membres du Conseil universitaire, dont au moins deux professeurs et deux étudiants. Le comité pourra être accompagné d’experts en la matière dont un représentant du Vice-rectorat aux ressources humaines et un représentant du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE). Finalement, la secrétaire générale, la rectrice et le vice-recteur exécutif pourront participer aux activités du comité, sans droit de vote cependant.

La secrétaire permanente a également été sollicitée pour agir en appui à la présidence du Comité-conseil, effectuer des recherches documentaires et coordonner les rencontres mensuelles du Comité-conseil et les rencontres de travail. Le Comité-conseil a entrepris son mandat le 14 juin 2019 après une rencontre exploratoire en mai. Ses travaux reprennent en septembre 2019 et s’achèveront par le dépôt d’une politique institutionnelle sur la liberté d’expression attendue en juin 2020.

III. La Table des directions des centres de recherche et de création reconnus

Au cours des dernières années, la Commission et le VRRCI avaient été sollicités pour appuyer la création d’une table de concertation pour les directions des centres de recherche reconnus. Ces demandes émanaient soit des directions de centres ou étaient formulées lors des évaluations périodiques. Outre le partage de bonnes pratiques, les directions souhaitent échanger sur les tendances en recherche, les possibilités de mutualiser certains services et sur le recrutement. La Table des directions des centres de recherche et de création reconnus tiendra sa première rencontre en novembre 2019 à l’invitation du VRRCI. Le Vice-rectorat désire également consulter les

directions des centres pour l'élaboration de la nouvelle planification stratégique pour le développement de la recherche 2020-2025.

C) Discussions et présentations relatives à des sujets particuliers

I. Équité, diversité et inclusion (ÉDI)

La visite des centres de recherche en évaluation offre l'occasion pour le comité visiteur de s'informer des efforts et des moyens mis en place pour favoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. La Commission a entrepris cette démarche de sensibilisation à la suggestion d'un membre et prévoit inclure certaines attentes quant à l'ÉDI dans la prochaine révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création.

La Commission a accueilli à sa séance du 29 mai 2019 Mme Patricia Neithoffer, agente de recherche et de planification (Rectorat-Vice-rectorat aux ressources humaines), afin de rassembler des suggestions et des façons de faire qui permettront d'accroître les actions favorables à l'ÉDI. Différents gestes peuvent être posés par les centres de recherche au moment d'inviter des conférenciers, des chercheurs ou des professeurs, de rédiger des offres d'emploi ou des offres de stages, d'attribuer des bourses, etc. Ces bonnes pratiques pourraient être disséminées par les comités visiteurs. Selon les membres de la Commission, s'il est plus difficile d'agir globalement pour changer les modes de fonctionnement, les rencontres avec les chercheurs et les directions de centres nous permettent d'agir localement de façon efficace. Les membres soulignent aussi l'importance de sensibiliser les centres de recherche à la mise en œuvre d'une version canadienne de l'initiative Athena SWAN (Scientific Women's Academic Network) pour laquelle le gouvernement canadien et, notamment le CRSNG sont présentement en consultation pancanadienne. (consulter : http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/EDI-EDI/Athena-SWAN_fra.asp).

II. La conduite responsable en recherche

Mme Judith Paquet, agente de recherche et de planification au Vice-rectorat à la recherche, à la création et l'innovation, a été accueillie par la Commission lors de sa séance du 3 avril 2019 pour une présentation des politiques institutionnelles relative à la conduite responsable en recherche et

aux conflits d'intérêts. Réunis, en 2009, dans une seule et même politique sur l'intégrité en recherche et sur les conflits d'intérêts, ces thèmes ont évolué rapidement et les enjeux qu'ils recouvrent ont nécessité un approfondissement qui a conduit à l'élaboration de deux politiques distinctes. La présentation à la Commission de la recherche constitue une occasion d'informer les membres, mais aussi de faire de la Commission un vecteur de dissémination de ces politiques institutionnelles.

Les membres de la Commission souhaitent approfondir la dimension de la conduite responsable en recherche dans le contexte de l'encadrement des étudiants en formation. C'est dans cette perspective que la Commission fera appel à la doyenne de la Faculté des études supérieures pour entamer une discussion sur le sujet et conviera de nouveau Mme Judith Paquet au cours du prochain exercice.

III. L'accueil des travailleurs étrangers

Me Anne Marie Barakat, agente de recherche et de planification au Vice-rectorat aux ressources humaines, est venue rencontrer les membres de la Commission le 19 septembre 2018 afin de présenter les différentes modalités, les règlements en vigueur et les ressources disponibles pour assister les professeurs et les membres de centres de recherche au moment d'accueillir des travailleurs étrangers.

On constate que plusieurs situations pénibles peuvent être évitées par une préparation adéquate et des documents précis et pour la production desquels Me Barakat peut venir en aide. Elle précise que des ressources seront disponibles en faculté au cours de l'année et qu'il est également possible de consulter le Bureau de la vie étudiante pour toute question au sujet des étudiants étrangers.

IV. Le mémoire et la thèse par articles

M. Alain Beaulieu, vice-doyen à la FESP, a présenté à la Commission les paramètres qui ont été établis pour encadrer la production des mémoires et des thèses par articles ou par insertion d'articles. Il s'agit du résultat d'un travail de réflexion, d'analyse et de consultation mené par un comité constitué par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Les principaux jalons établis par la FESP pour la production d'un mémoire ou d'une thèse par articles ou par insertion d'articles sont présentés dans le site web de la Faculté (se référer à : <https://www.fesp.ulaval.ca/particularites-redaction-par-articles>). Les membres ont échangé avec le vice-doyen de la FESP qui a apporté diverses précisions, tant sur l'origine des décisions prises par le comité chargé du dossier que sur les modalités d'application des principes qui guident la production de mémoire ou de thèse par articles ou par insertion d'articles.

Pour la Commission de la recherche,



Charles M. Morin
Président

11 juillet 2019

Par Marise Ouellet, secrétaire permanente de la Commission.

Le 2 octobre 2019

ANNEXE 1

Liste des regroupements de recherche reconnus par le Conseil universitaire 2018-2019

1. CEF-ULaval Centre d'étude de la forêt	Directeur : Louis Bernier
2. CELAT-ULaval Centre de recherche Culture-Arts-Société	Directrice : Madeleine Pastinelli
3. CEN-ULaval Centre d'études nordiques	Directrice : Najat Bhiry
4. CENTR'EAU Centre de recherche sur l'eau	Directeur : Peter Vanrolleghem
5. CERMA Centre de recherche sur les matériaux avancés	Directeur : Jean-François Morin
6. CeRVIM (auparavant REPARTI) Centre de recherche en robotique, vision et intelligence machine	Directeur : Clément Gosselin
7. CIÉQ-ULaval Centre interuniversitaire d'études québécoises	Directeur : Marc St-Hilaire
8. CIÉRA Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones	Directeur : Thierry Rodon
9. CIMMUL (auparavant GIREF) Groupe interdisciplinaire de recherche en éléments finis	Directeur : André Fortin
10. CIRAM Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient	Directrice : Marie Brossier
11. CIRRELT-ULaval Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport	Directeur : Jacques Renaud
12. CIRRIIS Centre interuniversitaire de recherche en réadaptation et intégration sociale	Directrice : Catherine Mercier
13. COPL-ULaval Centre d'optique, photonique et laser	Directeur : Réal Vallée
14. CRAD Centre de recherche en aménagement et développement	Directeur : Geneviève Cloutier
15. CRC Centre de recherche sur le cancer	Directeur : Luc Beaulieu
16. CRDIG (auparavant CRG) Centre de recherche en données et intelligence géospatiales	Directeur : Thierry Badard
17. CRDM Centre de recherche en données massives	Directeur : François Laviolette
18. CRDSI Centre de recherche en reproduction, développement et santé intergénérationnelle	Directeur : Robert S. Viger
19. CREATE Centre de recherche de l'environnement, de l'agroalimentaire, des transports et de l'énergie	Directeur : Markus Herrmann
20. CRI Centre de recherche en infectiologie	Directeur : Gary Kobinger
21. CRIB-ULaval Centre de recherche sur les infrastructures en béton	Directrice : Benoit Fournier

22. CRIEVAT-ULaval Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail	Directrice : France Picard
23. CRIFPE-ULaval Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante	Directeur : Érick Falardeau
24. CRIRES-ULaval Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire	Directrice : Sylvie Barma
25. CRI-VIFF-ULaval Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes	Directrice : Geneviève Lessard : Co-directrice : Catherine Rossi
26. CRMUR-ULaval Centre de recherche sur les matériaux renouvelables	Directeur : Alexis Achim
27. CRREP (anc. CIRPÉE-ULaval) Centre de recherche sur les risques, les enjeux économiques, et les politiques publiques	Directeur : Bruce Shearer
28. CTRN Centre de recherche thématique en neurosciences	Directeur : Laurent Bouyer
29. E4M Centre de recherche sur la géologie et l'ingénierie des ressources minérales	Directeur : Georges Beaudoin
30. GESER Groupe de recherche en santé respiratoire	Directeur : François Maltais
31. GIROUL Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval	Directeur : Denis Richard
32. GREB Groupe de recherche en écologie buccale	Directrice : Fatiha Chandad
33. GRIP-ULaval Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant	Directeur : Michel Boivin
34. JEFAR Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque	Directrice : Claudine Parent
35. LOEX Centre de recherche en organogénèse expérimentale de l'Université Laval/LOEX	Directeur : François A. Auger
36. OICRM-ULaval Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique	Directeur : Sophie Stevance
37. PROTEO-ULaval Regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines	Directeur : Normand Voyer
38. QUÉBEC-OCÉAN-ULaval Groupe interinstitutionnel de recherches océanographiques du Québec	Directeur : Jean-Éric Tremblay
39. REGAL-ULaval Centre de recherche sur l'aluminium	Directeur : Houshang Darvishi Alamdari
40. STELA Centre de recherche en sciences et technologie du lait	Directeur : Steve Labrie

ANNEXE 2

Composition de la Commission de la recherche 2018-2019

Composition	Membres	Fin de mandat ou départ
Avec droit de vote :		
Président	MORIN, Charles M.,	2022-04
Doyenne de la FÉSP	BASTIEN, Josée	d'office
Trois professeurs Art et lettres	LABRECQUE, Cory A., FTSR	2019-09
	TURGEON, Laurier, FLSH	2020-10
	GAUVIN, Jean-François, FLSH <i>*CHARRON, Jean, FLSH</i>	2022-02
Trois professeurs Sciences humaines	JACKSON, Philip <i>MORIN, Charles, FSS*</i>	2021-10
	SÉVIGNY, Serge, FSE	2020-10
	TCHOTOURIAN, Ivan, FD	2019-08
Deux professeurs Sciences de la santé	GRENIER, Daniel, FMD	2021-05
	LAVOIE, Josée, FM <i>*COUËT, Jacques, FM</i>	2021-10
Quatre professeurs Sciences pures et appliquées	PIENITZ, Reinhard, FFGG	2020-11
	MORIN, Jean-François, FSG	2019-05
	HOUDE, Sébastien <i>*LAROUCHE, Gaétan, FSG</i>	2021-09
	COUILLARD, Charles, FSAA	2020-11
Deux étudiants de 2 ^e ou 3 ^e cycle	LAVIGNE-ROBICHAUD, Mathilde	2019-04
	KONE, Massagninni Ibrahima	2019-08
Deux représentants des centres de recherche reconnus	LAROCHELLE, Sophie, FSG	2021-04
	AUGER, François A., FM	2020-12
Deux personnes désignées par le Conseil de la FÉSP	ROBERT, Carmelle (FSG)	2021-11
	LLOYD, Stephanie <i>*LAURENDEAU, Denis, FSG</i>	2021-10
Un professionnel de recherche	LEDEMI, Yannick <i>*LAMOTHE, Denyse</i>	2020-11
Sans droit de vote:		
La rectrice	D'AMOURS, Sophie	d'office
Vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation Vice-recteur adj. à la recherche, à la création et à l'innovation	BROUILLET, Eugénie Représentée par : TREMBLAY, Michel J.	d'office
Secrétaire permanente	OUELLET, Marise	2020-09

*Membre dont le mandat a pris fin ou qui a démissionné en cours d'année

ANNEXE 3

Liste instituts de l'Université Laval

Institut	Direction
Institut de biologie intégrative et des systèmes (IBIS)	Louis Bernatchez
Institut du patrimoine culturel (IPAC)	Habib Saidi
Institut d'éthique appliquée (IDÉA)	Lyse Langlois
Institut d'études anciennes et médiévales (IÉAM)	Anne-France Morand
Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS)	André Potvin
Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF)	Sylvie Turgeon et Renée Michaud
Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés (IVPSA)	André Tourigny et Bernadette Dallaire
Institut Technologies de l'information et sociétés (ITIS)	Paul Fortier